

FICHE-OUTIL N°8

UNE ASSOCIATION DE PARENTS DANS MON ECOLE ? UN DROIT !

Qu'est-ce qu'une association de parents ?

L'Association de parents est un groupe de parents d'élèves qui travaillent ensemble pour améliorer la qualité de vie de l'école. Elle est un lieu de réflexion et de débat sur la garderie, les repas, la sécurité, les devoirs, le prix des sorties, le projet d'établissement de l'école, etc. Elle permet aux parents de se rencontrer, de réfléchir ensemble à la vie de leurs enfants à l'école, de participer à des projets qui améliorent la vie à l'école, dans l'intérêt de tous les enfants.

Pourquoi une association de parents ?

L'Association de parents fait le lien entre les parents et l'école sur des problèmes qui ne sont pas individuels. Si vous remarquez quelque chose qui ne vous convient pas et qui peut également être partagé par d'autres parents, vous pouvez en parler à l'Association de parents : le prix des repas, l'envie de mettre des jeux dans la cour de récréation des plus petits, la qualité d'accueil des enfants à la garderie, la quantité des devoirs, les fêtes à l'école trop chères, etc. L'Association de parents peut mener des activités qui vont rapporter de l'argent (un souper par exemple). Mais les parents ne sont pas que des bras pour aider l'école dans ses projets. L'Association de parents a des droits ! Si elle récolte de l'argent, elle a le droit de décider à quoi il va servir.

L'argent sera dépensé dans l'école au profit des élèves, en accord avec l'équipe des professeurs.

Une association de parents avec vous !



« Il existe différents niveaux de membres, on a parfois l'impression qu'il n'y a qu'une sorte de parents à l'Association de parents : ceux qui connaissent bien l'école et les personnes qui ont les moyens financiers ».

C'est vrai que ce n'est pas toujours facile d'entrer en contact avec des personnes qu'on ne connaît pas. C'est de la responsabilité de l'Association de parents de vous accueillir afin d'y prendre votre place, de vous donner la parole et de construire avec vous des projets. L'école a aussi des responsabilités, notamment celle de mettre à disposition un panneau d'affichage pour l'Association de parents. En cas de souci, contactez la FAPEO qui vous aidera. Alors, n'hésitez pas. L'école c'est aussi votre affaire !

